

Utiliser le bouton "imprimer" de votre navigateur pour imprimer cet article

Article paru dans la Gazette n° 1828 du 06/03/2006 (page : 10)

Sondage Ipsos - la Gazette - Le Monde Fonction publique Les Français séduits

82 % des Français prêts à encourager leur enfant à devenir fonctionnaire. 60 % sont favorables à une discrimination positive en matière de recrutement. 51 % souhaitent le remplacement de tous les fonctionnaires qui partent en retraite.

Positive, c'est l'image que la grande majorité des Français a de leur fonction publique. Tel est le principal enseignement du sondage réalisé par l'institut Ipsos pour « La Gazette » et « Le Monde », à l'occasion de la troisième édition du Salon de l'emploi public, qui se déroule du 9 au 11 mars, à Paris. Ce résultat est cohérent, lorsque l'on pense aux manifestations des citoyens organisées dès l'annonce d'une possible fermeture d'un service public, notamment en milieu rural. Surtout, ce sondage vient remettre en cause certains clichés véhiculés sur la fonction publique.

LA FONCTION PUBLIQUE TOUJOURS ATTRACTIVE

Tout d'abord, 82 % des Français indiquent qu'ils encourageraient leur enfant si ce dernier souhaitait entrer dans la fonction publique. Ce chiffre ne fait que confirmer une tendance apparue dans de précédentes enquêtes, en l'accentuant légèrement. Ainsi, en 1998, 77 % des Français adhéraient déjà à cette opinion. Les fonctionnaires sont, sans surprise, très nombreux (88 %) à souhaiter que leur enfant devienne, à son tour, fonctionnaire. Mais les salariés du privé sont presque tout aussi nombreux (79 %) à déclarer qu'ils l'encourageraient dans ce sens, si telle était sa volonté.

Parmi les personnes interrogées, celles qui ont répondu majoritairement par l'affirmative ne sont pas les plus diplômées. 85 % de celles qui souhaiteraient que leur enfant devienne fonctionnaire ont un niveau BEPC, BEP, CAP ou CEP. Elles sont 73,5 % avec un niveau équivalent à « au moins bac + 3 ». Dans cette logique, une large majorité d'employés (91 %) plutôt que des cadres supérieurs (61 %) souhaite que son enfant entre dans la fonction publique.

On peut très facilement cerner la principale motivation qui justifie une telle réponse : la sécurité de l'emploi, attachée au terme « fonctionnaire ». « Les parents veulent être rassurés, dans un contexte de chômage important. Je l'interprète en tout cas de cette façon, mais je le regrette. Je préférerais qu'ils le souhaitent pour l'aspect qualitatif de la fonction publique », constate Jacques-Alain Bénisti, président de la Fédération nationale des centres de gestion et député maire de Villiers-sur-Marne (lire ci-contre).

D'autres motivations émergent également. Ainsi, dans un sondage réalisé pour « La Gazette » en 2004 sur un échantillon de lycéens, d'étudiants et de jeunes actifs (1), ceux-ci mettaient en avant, comme autres raisons pour venir travailler dans la fonction publique le contact avec le public (39 %), les possibilités d'évolution de carrière (35 %), les conditions de travail (25 %), le niveau de rémunération (25 %) et l'attrait de travailler au service de l'intérêt général (25 %).

MI EUX REPARTIR LES EFFECTIFS

« Les fonctionnaires sont trop nombreux. » Ce reproche, que l'on entend souvent, n'est pas partagé par une majorité de Français, bien au contraire. Ils sont, par exemple, 90 % à penser qu'il n'y a pas assez de fonctionnaires dans la fonction publique hospitalière (FPH). Concernant la fonction publique territoriale (FPT), la population a majoritairement le sentiment qu'il y a suffisamment (40 %) ou pas assez (26 %) d'agents. Ce constat vaut également pour la fonction publique d'Etat (FPE), mais dans une moindre mesure, puisque seuls 26 % des personnes interrogées considèrent qu'il n'y en a pas assez, et 28 % qu'ils sont en nombre suffisant. Ces résultats ont, évidemment, une dimension affective importante et témoignent de l'attachement des Français aux services publics de proximité. Ils sont à rapprocher de ceux du sondage réalisé pour « La Gazette », en juin 2004. S'ils devaient travailler dans la fonction publique, 31 % des jeunes interrogés alors déclaraient préférer la FPT, contre 27 % la FPE et 23 % la FPH.

Ces résultats sont en cohérence avec l'évolution de la répartition des effectifs entre les trois fonctions publiques qui s'est opérée au cours des dix dernières années. Depuis 1992, la fonction publique territoriale a ainsi absorbé, à elle seule, presque la moitié des emplois créés : soit 49 % des 650 000 nouveaux postes, contre 33 % pour l'Etat et 18 % pour l'hospitalière. Cette tendance devrait encore se confirmer dans les années à venir, voire s'accroître, avec la mise en œuvre de l'acte II de la décentralisation (transfert des agents techniciens, ouvriers et de service - TOS - et des personnels des directions départementales de l'équipement) et les baisses d'effectifs annoncées au niveau de l'Etat, pour l'année 2006.

REEMPLACER TOUS LES DEPARTS A LA RETRAITE

Puisque les Français ne pensent pas que les fonctionnaires sont « trop » nombreux, ils ne souhaitent pas non plus, en toute logique, que les départs à la retraite, qui s'annoncent très nombreux dans les prochaines années, soient l'occasion d'alléger les effectifs. 51 % des personnes interrogées veulent ainsi que les fonctionnaires qui partiront soient tous ou presque remplacés, alors qu'ils sont 45 % à préférer que l'on réattribue une partie seulement des postes libérés.

Ce souhait est surtout formulé par les jeunes de moins de 26 ans (65,8 %) et par les femmes (56,8 %). Les

fonctionnaires sont nombreux (71,5 %) à partager cet avis. Mais ce sondage révèle aussi que les salariés du secteur privé n'y sont pas opposés, puisque 44 % ont répondu en faveur du remplacement des départs à la retraite. Ce souhait des Français est donc en opposition avec les orientations actuelles du gouvernement, qui visent à ne remplacer qu'un départ sur deux. « Depuis plusieurs années, on constate de nombreuses suppressions d'emplois, sans qu'il y ait de véritable stratégie, regrette le député Bernard Derosier, président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale et du conseil général du Nord (lire p. 11). Quels que soient les gouvernements, un débat doit s'ouvrir avec les parlementaires et les partenaires sociaux pour définir la fonction publique que l'on veut pour les années à venir. »

Par ailleurs, la majorité de nos concitoyens (56 %) souhaiterait, en cas de remplacement partiel de tous les fonctionnaires, que les fonds économisés soient réaffectés à la fonction publique. 40 % seraient ainsi favorables à ce que cet argent vienne augmenter les budgets consacrés à certaines actions prioritaires, et 16 % pensent qu'il pourrait servir à mieux rémunérer les fonctionnaires. Reste que, pour une proportion non négligeable (43 %), il serait souhaitable que l'argent économisé soit consacré à la diminution de la dette publique. S'agissant particulièrement des fonctionnaires interrogés, on aurait pu imaginer que la plupart d'entre eux prônent d'abord une meilleure rémunération, ce qui n'est pas le cas puisqu'ils sont seulement 28 % à le souhaiter. La diminution de la dette n'est pas non plus leur priorité (26 %). Ils sont, en fait, très nombreux (48 %) à privilégier l'augmentation des budgets consacrés à certaines actions prioritaires. A nouveau apparaît le souhait de voir améliorer la qualité des services publics.

POUR LA DISCRIMINATION POSITIVE

Dans le secteur public, l'ascenseur social serait en panne. Tel est le constat qui ressort de différentes études récentes (2) montrant que la fonction publique souffre d'un manque de représentativité de différentes catégories socio-professionnelles. Les Français souhaitent donc une plus grande diversité dans la fonction publique et 60 % d'entre eux se déclarent favorables à la discrimination positive dans les recrutements. Il s'agit de favoriser, à compétences égales, des catégories de personnes sous-représentées dans certains secteurs de la fonction publique. De façon plus précise, une large majorité de nos concitoyens souhaiteraient que ce principe puisse être appliqué aux Français d'origine étrangère (62 %), aux habitants des quartiers défavorisés (70 %) et aux femmes (77 %).

Toutefois, pour cette dernière catégorie, il ne s'agit sans doute pas de recrutement, mais plutôt de promotion au sein de la fonction publique. En effet, les femmes constituent 58,5 % des fonctionnaires, alors qu'elles représentent seulement 46,2 % de la population active. En revanche, elles n'occupent que 12 % des 7 757 emplois de direction existant au sein des trois fonctions publiques (3).

Enfin, il convient de ne pas oublier les personnes handicapées, pour lesquelles il existe, depuis la loi du 10 juillet 1987, une obligation d'embauche de 6 % de l'effectif total. Depuis la loi du 11 février 2005, le non-respect de cette obligation est sanctionné financièrement dans le secteur public. Il était temps, car le taux d'emploi de personnes handicapées n'était, en 2002, que de 3,6 % dans la FPT, 4,3 % dans la FPE et 4,52 % dans la FPH.

Si les Français valident le concept de « discrimination positive », comment traduire, dans les faits, cette attente ? Faut-il, à l'image de la Grande-Bretagne, instaurer des quotas ? En 2004, le Premier ministre britannique a en effet fixé, pour 2008, les objectifs suivants à la fonction publique : 37 % des cadres doivent être des femmes et 30 % des 600 plus hauts postes à responsabilités doivent être tenus par elles ; 4 % des cadres doivent être issus des minorités raciales et 3,2 % doivent être des personnes handicapées. Faut-il retenir la proposition de Dominique Versini, lorsqu'elle était secrétaire d'Etat chargée de la Lutte contre la précarité et l'exclusion, de créer une stratégie nationale de la diversité dans la fonction publique qui reposerait, notamment, sur l'élaboration d'une charte ?

UNE IMAGE QUI RESTE A TRAVAILLER

Longtemps critiquée, notamment pour sa lenteur ou la lourdeur de ses procédures, la fonction publique est aujourd'hui perçue différemment par les Français. 56 % estiment ainsi qu'elle est plus moderne qu'il y a une dizaine d'années. Un avis largement partagé, quelle que soit la tranche d'âge, la catégorie socio-professionnelle ou le niveau d'études des personnes interrogées. Seulement 12 % ont le sentiment inverse et 30 % pensent qu'elle n'est ni plus, ni moins moderne. En revanche, les Français pensent qu'il reste encore des progrès à faire en matière d'efficacité. 45 % considèrent que rien n'a changé depuis dix ans, alors que 31 % y voient un mieux. Même constat concernant l'écoute des administrés, puisque 40 % des Français pensent que la situation reste inchangée. La fonction publique doit donc encore mener un important travail de communication pour mettre en valeur sa modernité.

Méthode de l'enquête

Le sondage a été réalisé par Ipsos pour « La Gazette » et « Le Monde », auprès de 963 personnes constituant un échantillon représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus (méthode des quotas). Les entretiens se sont déroulés les 17 et 18 février 2006.

Ce qu'ils en pensent

« Il faut réfléchir à l'organisation de la fonction publique »

Jacques Charlot, directeur général du CNFPT (*) « Les personnes interrogées sont 82 % à vouloir encourager leur enfant à devenir fonctionnaire, ce qui donne une idée de la fragilité de l'emploi dans le secteur privé. C'est aussi une réaction normale de parents qui veulent pour leur enfant la sécurité maximale. Ce sondage révèle, par ailleurs, que les Français ne souhaitent pas une diminution du service au public. Ce qui ne nous empêche pas de réfléchir à l'organisation de la fonction publique. »

« Les quotas ne sont pas une bonne solution »

Jacques-Alain Bénisti, président de la FNCG (*) « Le fait d'imposer un quota en matière de recrutement n'est pas une bonne solution. Il faut faire confiance aux maires, qui recrutent quels que soient l'origine ou le sexe. S'agissant du remplacement de tous les départs à la retraite, je pense que les Français craignent que l'on ne porte atteinte au service public. Mais, dans certains services de l'Etat, notamment remplacer n'est pas toujours utile. En revanche, il est préférable de renforcer d'autres secteurs. »

« L'adaptation des concours doit être une priorité »

Bernard Derosier, président du CSFPT (*) « Je ne peux pas croire que la sécurité de l'emploi, pas toujours effective, soit la seule raison qui justifie l'engouement des parents pour la fonction publique. Par ailleurs l'instauration de la discrimination positive pourrait remettre en question la légitimité du concours. On devrait plutôt encourager les gouvernements à continuer d'avancer en matière d'adaptation des concours en prenant, par exemple, en référence les acquis et l'expérience professionnelle. »

« La promotion professionnelle et la mobilité doivent être privilégiées »

Christian Jacob, ministre de la Fonction publique

60 % des Français sont favorables à la discrimination positive. Quelle est votre réaction ?

Que faut-il en déduire ? Nos concitoyens sont très attachés à l'égalité d'accès aux emplois publics, ce principe étant l'un des éléments fondateurs de notre pacte social, mais ils souhaitent, en même temps, une plus grande ouverture de la fonction publique. Le Pacte (*), nouvelle voie d'accès à la fonction publique fondée sur l'apprentissage, s'adresse aux jeunes non diplômés. Il respecte pleinement le principe d'égal accès, il inclut une formation solide et conduira à de vrais emplois de fonctionnaires. Par ailleurs, nous avons supprimé les limites d'âge pour entrer dans la fonction publique. Il est donc aujourd'hui possible de devenir fonctionnaire après avoir effectué un parcours professionnel dans le secteur privé ou après avoir élevé des enfants. En outre, l'accord signé le 25 janvier 2006 par la CFDT, la CFTC et l'Unsa pose les bases d'une meilleure prise en compte de l'expérience dans les parcours professionnels. Ces mesures figureront dans le projet de loi présenté avant l'été.

Comment expliquez-vous l'attraction des Français pour la fonction publique ?

Je ne suis pas étonné par l'attractivité de la fonction publique. Les agents de l'Etat que je rencontre tous les jours sont motivés, intéressés par la modernisation de l'administration et, comme nos concitoyens, viscéralement attachés au service de l'intérêt général. Ils sont mobilisés pour la réussite des réformes en cours : mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances, décentralisation, modernisation des services en contact avec le public. Nous devons œuvrer pour le maintien et le renforcement de cette attractivité, notamment dans le contexte de renouvellement démographique qui s'annonce. Deux orientations doivent être privilégiées : la promotion professionnelle, fortement encouragée par l'accord du 25 janvier, et la mobilité, grâce, notamment, aux fusions de corps au sein de la FPE. Une centaine serait concernée dès cette année.

La moitié des sondés estime qu'il faudrait remplacer l'ensemble des fonctionnaires partants. Quel est votre sentiment ?

Le Premier ministre l'a dit, on ne gouverne pas « avec un rabet ». L'objectif est de mettre en place les outils qui feront en sorte que, demain, les Français trouveront les effectifs de fonctionnaires à où ils les attendent. Plus ici, moins là. C'est pourquoi j'ai institué des conférences de gestion des ressources humaines. Celles-ci associent le ministère de la Fonction publique et les ministères gestionnaires de personnel. Cette année, sept ministères volontaires participent à l'exercice, qui sera étendu à toute la fonction publique l'an prochain.

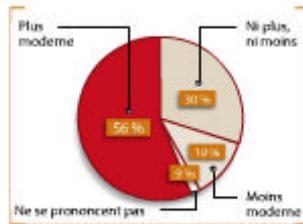
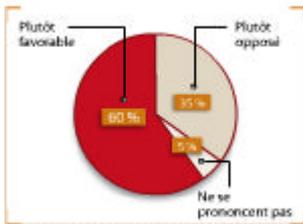
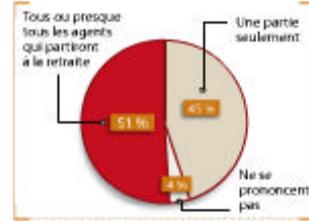
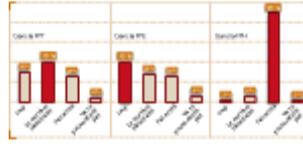
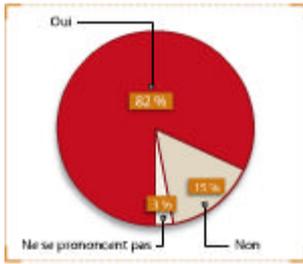
Estelle Mallet et François Meyer

(1) Sondage Ipsos réalisé en juin 2004 auprès de 606 personnes âgées de 15 à 30 ans et interrogées selon la méthode des quotas.

(2) « Rapport sur la diversité dans la fonction publique », Dominique Versini, décembre 2004. « La fonction publique : vers plus de diversité ? », Denis Fougère et Julien Pouget, Insee, 2004. (3) « Les chiffres 2005 de la fonction publique », Direction générale de

l'administration et de la fonction publique.

Infographies :



Toute reproduction totale ou partielle de ces informations, en vue de leur publication ou de leur diffusion par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit, même à titre gratuit, est strictement interdite sans autorisation écrite préalable de la publication La Gazette des communes des départements et des régions.

© La Gazette des communes des départements et des régions - 2000/ 2001